

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE VENDREDI 9 JUIN 2023**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

EN EXERCICE : 15  
PRÉSENTS : 11  
Procurations : 3  
Absent : 1

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

**Présents par procuration :** Monsieur DOLADILLE Damien à Madame CONSTANT Sandrine, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

**Absent :** Madame DOMEIZEL Emilie

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

**13 – OBJET : SECTION DES FAUX – RENONCIATION À COUPE AFFOUAGÈRE.**

En date du 12 mai 2023, Madame DALLE Jeannine, membre de la section des Faux, a notifié à la Commune son souhait de ne plus bénéficier de la coupe affouagère en bois de chauffage.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le renoncement de Madame DALLE Jeannine à l'attribution des coupes d'affouage ;
- DECIDE de radier Madame DALLE Jeannine du rôle des affouagistes de la section des Faux.

Le Maire,

Samuel SOULIER.

